



Communauté
de Communes
**PONTHIEU
MARQUENTERRE**

Ma communauté de communes

PONTHIEU MARQUENTERRE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE



REVITALISONS NOS CENTRES-BOURGS...

l'information en continu sur
ponthieu-marquenterre.fr

NUMÉRO
Septembre 2019

04

RENTRÉE: C'EST REPARTI AUSSI POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES



Les activités à faire dès la rentrée !

Culture : ateliers de peinture à Saily-Flibeaucourt et à Ailly-le-Haut-Clocher...

Sport : poussez la porte des gymnases intercommunaux.

- Nouvion : tennis, handball, gymnastique, badminton, remise en forme.
- Crécy-en-Ponthieu : tennis, handball, gymnastique, football en salle.
- Ailly-le-Haut-Clocher : tennis, handball, tir à l'arc.
- Rue : basket-ball, arts du cirque, zumba.

Renseignez-vous auprès de vos mairies pour en savoir plus sur les associations culturelles et sportives !



2



+ D'INFOS

www.ponthieu-marquenterre.fr

Siège social

33 bis route du Crotoy - 80120 Rue
Tél. : 03 22 27 86 94

antenne.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Horaires : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h

 Com de Com Ponthieu Marquenterre



Abonnez-vous à la version numérique du Journal communautaire !
Rendez-vous sur :
<https://lemag.ponthieu-marquenterre.fr>

ou flashez ce QR Code :





C'est la
rentrée !

PAGE 4

- Les Points d'Apport Volontaire (PAV) : qu'est-ce que c'est ?
- Entretien du patrimoine

PAGE 5

Un bassin de nage sur le territoire : pour renforcer son attractivité

PAGE 6

Le mois de la création et de la reprise d'entreprises

PAGE 7

Revitalisons nos centres-bourgs

PAGE 8

La transition numérique passe par les habitants !

PAGE 10

Un Centre Intercommunal d'Action Sociale sur le territoire

PAGE 11

Ménage, jardinage, aide au quotidien à votre domicile... comment ça marche ?

PAGE 12

Des jeunes heureux de leur séjour !

PAGE 13

- C'est la rentrée ! Comment bien utiliser le portail famille ?
- Travaux estivaux

PAGE 14

École de musique : c'est la rentrée !

PAGE 15

- Le Projet Culturel de Territoire
- L'agenda culturel

PAGE 16

Le château de Pont-Rémy

"L'univers est un grand livre, et la vie, une immense école".
Lin Yutang (1895-1976).

Cette année 2019 a été marquée par un bel été, avec des records de chaleur mais aussi d'affluence touristique sur notre territoire. La saison continue d'ailleurs avec une arrière-saison prometteuse, qui devrait démontrer que le Ponthieu-Marquenterre, entre terre et mer, attire tant par le calme inspiré par la nature qui le compose que par la beauté de son patrimoine, patrimonial et culturel.

C'est dans cet esprit de valorisation du territoire, de son identité et de ses acteurs que le projet culturel communautaire est en cours d'élaboration. Vous retrouvez la présentation de la démarche, au stade de diagnostic et enjeux, dans le présent numéro, ainsi que l'agenda culturel de la rentrée. Ce dernier est actualisé sur le site internet et je vous invite à le parcourir régulièrement. Il contient des informations qui se veulent utiles pour votre quotidien.

Car l'ère de la numérisation est bien là : et si vous trouvez en ligne des informations et des services dématérialisés, sachez que les élus communautaires sont conscients de l'importance d'accompagner le public éloigné du numérique. Faire en sorte que tout habitant puisse, à terme, trouver un lieu à moins de 15 km de son domicile, où effectuer des démarches numériques : c'est ce qui a guidé la création du projet de tiers-lieu et a conduit au recrutement d'une équipe numérique avec une première étape qui est la mise en place d'ateliers de formation au second semestre 2019 sur le territoire intercommunal. Le souhait est que ce service, comme d'autres, telles les MSAP (Maisons de Services Au Public) aille à votre rencontre, pour mieux vous servir.

Mais soyons pragmatiques et réalistes : c'est un premier pas et il faudra conjuguer nos efforts en lien avec les autres acteurs, telles les communes, si l'on souhaite maintenir un maillage de service de proximité pour l'usager sur notre territoire.

La rentrée est aussi riche en nouveautés : service intercommunal de portage de repas à domicile, rentrée scolaire 2019-2020 avec l'ouverture des deux écoles du XXI^e siècle et travaux de rénovation de nos écoles, et d'autres projets voient le jour.

Mais je ne vais pas tout dévoiler : bonne rentrée et je vous invite à parcourir avec plaisir ce numéro 4 !



Claude HERTAULT

Président de la Communauté de communes
Ponthieu Marquenterre

A RETENIR

Enquêtes publiques en cours :

- Du 22/08 au 25/09 : Révision allégée du PLU de Crécy-en-Ponthieu
- Du 2/09 au 04/10 : Carte communale et schéma de gestion des eaux pluviales de Brailly-Cornehotte

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un point d'apport volontaire est un endroit équipé de conteneurs spéciaux recevant les déchets ménagers et assimilés déposés uniquement par les particuliers, et devant être triés par catégorie de déchets.

Que deviennent les déchets collectés en PAV ?

· Les emballages recyclables et les papiers sont dirigés vers le centre de tri d'Amiens où ils sont séparés par matière, pour être ensuite transportés vers des usines de recyclage.

4 · Le verre est directement transporté dans des verreries où il est recyclé : selon la commune d'implantation du Point d'Apport Volontaire, le verre part à Reims (51) ou Wingles (62).



Pour en savoir plus sur la gestion des déchets, rendez-vous sur www.ponthieu-marquenterre.fr > Rubrique Vivre et habiter – Gestion des déchets.

LES SACS DE COLLECTE CHANGENT !

Suite aux recommandations de l'ADEME, les sacs de tri sélectif passent du bleu au jaune.

Rappel : les sacs de tri sélectif sont disponibles en mairie.



ENTREtenir LE PATRIMOINE

L'association Les amis de l'hôtel-Dieu et du patrimoine centulois, qui œuvre pour permettre l'ouverture de la chapelle de l'hôtel-Dieu à Saint-Riquier, organise chaque année un nettoyage de printemps. Cette action bénévole et conviviale permet de maintenir les lieux propres et accueillants pour le plaisir des visiteurs de la chapelle. Merci !



UN BASSIN DE NAGE SUR LE TERRITOIRE : POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ

D'où vient ce projet de bassin de nage ?

À l'échelle de son territoire, la Communauté de communes a accompagné des politiques en faveur de la pratique de l'activité physique à destination de plusieurs publics cibles : les élèves, les enfants des accueils de loisirs, les seniors. La principale activité concerne la pratique de la natation avec près de 10 000 entrées piscine chaque année. Un bulletin de l'Éducation nationale relate qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive.

Plusieurs équipements coexistent à proximité de la Communauté de communes mais aucun bassin d'apprentissage de la natation à proprement parler sur le territoire. Il s'agit principalement de l'Aquabb' à Abbeville, qui accueille la grande majorité des scolaires mais qui reste très sollicitée avec une capacité d'accueil qui n'est pas illimitée. Néanmoins, sans compter les établissements du Pas-de-Calais, 2 projets pourraient venir conforter l'offre de proximité. Il s'agit ici d'un projet de bassin de nage adossé à l'Aquaclub de Fort-Mahon et d'un centre aquatique (dont les travaux sont en cours) à Flixecourt.

L'Aquaclub, avec ses 165 000 entrées annuelles, constitue un équipement structurant et rayonnant sur le territoire avec des retombées significatives en termes d'économie locale. Cet équipement participe à l'attractivité du territoire tout en apportant un service aux habitants. Le doter d'un bassin de nage permettra d'offrir à une moitié du territoire un équipement moderne et adapté.

En quoi consiste le projet et quel est son intérêt pour les habitants ?

Il s'agit au départ de la réhabilitation lourde de l'établissement "Aquaclub-Belle Dune" datant de 1987 et situé sur la commune de Fort-Mahon pour un coût estimatif de 9,2 M€. L'intégration d'un bassin de nage sur cet équipement existant permet la mutualisation des appareillages (chauffage, filtration, traitement de l'air et de l'eau) et du personnel, réduisant ainsi les coûts à la fois d'investissement et de fonctionnement. La mutualisation bénéficie également aux recrutements de maîtres-nageurs dont les postes sont en général difficiles à pourvoir. L'opportunité de construction d'un bassin de nage de 25 m à 4 couloirs (250 m²) intéresse la Communauté de communes car il permet l'accueil simultané de 2 classes, soit la capacité d'un autocar. L'année 2019 sera consacrée aux phases administratives (permis de construire...), mais aussi financières (consultation des entreprises...) et de finalisation du montage du projet qui a emporté un accord de principe au conseil communautaire du 11 juillet 2019.

Informations clés

Maîtrise d'œuvre : Agence COAST

Coût global : 13 M€ - Coût du bassin de nage : 3,5 M€

Phasage :

1^{ère} tranche : hiver 2019-2020 - réhabilitation de l'Aquaclub.

2^{ème} tranche : automne-hiver 2020-2021 - poursuite des travaux de réhabilitation de l'Aquaclub et construction du bassin de nage.

LE MOIS DE LA CRÉATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES

Créer ou reprendre une entreprise ne s'improvise pas. Vous êtes porteur d'un projet de reprise ou de création sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre et vous avez besoin de conseil ?

France Active Picardie est là pour vous aider dans votre démarche.



France Active Picardie organise à l'échelle départementale la déclinaison d'un événement national existant depuis près de 16 ans : c'est Le mois de la création et reprise d'entreprises.

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, compétente en matière de développement économique, est partenaire de cette opération. Une réunion d'information est ainsi organisée le 24 septembre à Rue avec pour thème "Le numérique, outil essentiel pour conduire et développer son entreprise".

Quel est le public visé ?

Tout porteur de projet d'entreprise commerciale, artisanale, de services... ainsi que les dirigeants de PME. Une occasion de rencontrer des spécialistes de l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise

et du sujet de l'utilisation du numérique pour développer son activité.

Quel est le programme ?

L'office de tourisme intercommunal sera présent pour expliquer, au travers d'exemples concrets, l'importance du numérique dans le secteur touristique, depuis la réservation, en passant par la promotion et la fidélisation de la clientèle. Une entreprise du numérique viendra apporter des astuces et conseils aux TPE PME présentes ou en devenir.

Et bien d'autres choses que vous pourrez découvrir en poussant la porte du siège de l'intercommunalité à Rue ! L'atelier est ouvert à tous ! Venez nombreux !

+ D'INFOS

S'inscrire au préalable auprès de M^{me} Lenel
Tél. 03 22 22 30 63
ou natacha-lenel@initiative-active.fr





REVITALISONS NOS CENTRES-BOURGS

7

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est un territoire maillé d'un réseau de villes de petite et moyenne tailles : 8 villes de plus de 1 000 habitants sur 71 la composent, avec une densité de population de 42 habitants/km².

Se lancer dans un nouveau projet de commerce sans risque

Les commerces participant à la vie et à la dynamique des centres-bourgs, l'intercommunalité souhaite donc s'engager aux côtés des créateurs d'entreprises et des communes pour revitaliser les commerces de centres-bourgs de son territoire.

C'est dans cette perspective qu'elle a adhéré à l'association "Boutiques à l'essai" en juillet 2019. Cette association a notamment pour but d'aider les collectivités, communes et intercommunalités, qui ont pour volonté d'impulser une relance des commerces en centres-villes.

Le principe est de proposer aux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce en centre-bourg de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Ainsi, plutôt que de s'engager dans un bail commercial dont la

durée (3/6 ou 9 ans) peut parfois refréner le porteur, cette formule permet de lancer des boutiques pilotes pendant plusieurs mois sur la base d'un bail dérogatoire d'une durée de 6 mois, renouvelables. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux. Reste maintenant à identifier les communes et commerçants volontaires pour tester ce dispositif !



+ D'INFOS

Contact : Nathalie Wolmer
03 22 31 84 16 (le matin) / 03 22 27 22 77 (l'après-midi)



LA TRANSITION NUMÉRIQUE PASSE PAR LES HABITANTS !

8

La Région Hauts-de-France place les usages du numérique comme axe central de sa stratégie. Dans ce cadre, elle accompagne les intercommunalités pour ouvrir des tiers-lieux numériques, c'est-à-dire des lieux ouverts, accessibles à tous, avec des actions de médiation numérique, un espace de coworking, du télétravail ponctuel ou encore un atelier de fabrication numérique (Fablab).



L'accompagnement de la Région se traduit par une aide financière sur 3 ans (pour le fonctionnement et l'investissement), par des conseils dans le montage des dossiers, et par l'animation de rencontres régulières entre les numériciens et les animateurs de tiers-lieux dans la région.

Le projet de tiers-lieux de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre fait partie des 15 projets soutenus à ce jour par la Région.

Que chaque citoyen du Ponthieu-Marquenterre puisse avoir accès à un lieu où il puisse effectuer des démarches et se former au numérique à moins de 15 minutes de la maison !

Telle est l'ambition (délibération du 6 septembre 2018) que s'est fixée la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, afin de devenir un territoire d'accès au numérique de référence.

Le premier pas commence par les infrastructures : l'intercommunalité est adhérente au syndicat Somme Numérique, qui s'est engagé sur un projet de déploiement de la Fibre Optique chez l'Habitant (FFTH) sur son territoire, dont le Ponthieu-Marquenterre fait partie, à l'horizon de 2024.

Le coût de l'opération est estimé à 160 M€, répartis entre les différentes intercommunalités de la Somme, l'État,



l'Europe (FEDER) et la Région. La contribution prévisionnelle pour le Ponthieu-Marquenterre s'élève à un peu plus de 4 M€, sous forme de remboursement d'une part d'annuité d'emprunt.

Vient ensuite la question des usages du numérique sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre : une étude menée en 2018 par le cabinet Tactis, cofinancé par la Région, a permis d'établir un diagnostic de l'existant en termes de pratiques d'accès et de formation au numérique sur le territoire.

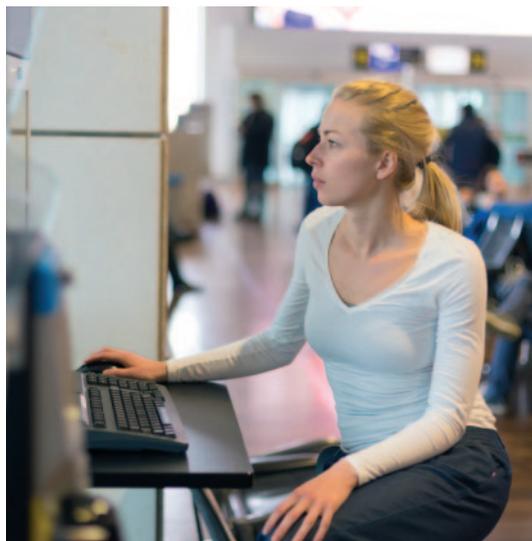
L'axe principal en ressortant est la nécessité de mettre l'accent, au vu des problématiques de mobilité, sur la mise en place d'un réseau de numériciens nomades, allant vers la population que vous êtes, et s'adossant sur un maillage de différents lieux positionnés sur le territoire intercommunal, au plus près des habitants. Le point d'orgue est un lieu phare et emblématique, situé près des axes de communication, avec accès à la fibre, et qui met en avant des pratiques innovantes : le lieu-dit Totem ou Tiers-Lieu.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Ce lieu comprendra :

- un espace de formation,
- un espace de coworking et télétravail,
- un fablab.

Il accueillera en son sein la Maison de Services Au Public.



Vous pourrez venir y effectuer des démarches administratives et être accompagnés dans ce cadre par l'équipe. Vous pourrez découvrir ce lieu qui se trouvera au siège communautaire à Rue, une fois les travaux nécessaires réalisés. Un peu de patience encore !

En attendant, l'équipe numérique communautaire se déplacera sur le territoire pour venir à votre rencontre et la MSAP continuera son action sur Rue (permanences l'après-midi) et Crécy (le matin).

9

L'ÉQUIPE NUMÉRIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mais qui sont-ils ?

À ce jour, l'équipe numérique est composée de deux personnes : Diane Belpaume, qui anime et coordonne l'équipe et les actions du plan numérique intercommunal, et Patrick Lefort, animateur numérique.

Vous aurez l'occasion de les rencontrer lors des ateliers de formation (tout public) qui se mettront en place dès le mois d'octobre 2019 sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Viendront ensuite les formations à destination des entreprises du territoire : inscrit dans le partenariat avec la chambre des métiers, des sessions de formation se dérouleront sur le territoire dans les mois à venir.

La suite du projet au prochain numéro...



+ D'INFOS

Retrouvez le programme de formation sur
www.ponthieu-marquenterre.fr
 et affiché au siège et antennes communautaires.

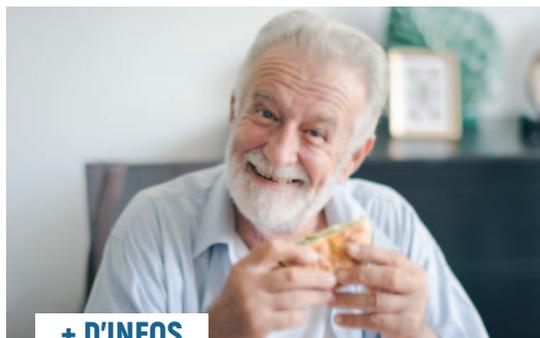
UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) SUR LE TERRITOIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public intercommunal dont le but est de développer ou d'améliorer une politique d'action sociale.

Sur le territoire Ponthieu-Marquenterre, le CIAS a d'abord été créé afin de poursuivre et de développer le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Le CIAS est une entité juridique à part entière, dont le conseil d'administration est composé de 8 élus du conseil communautaire et de 8 représentants d'associations intéressées par le CIAS.

Déjà implanté sur une partie du territoire lors de la fusion, l'objectif est que d'ici fin 2020, tout le territoire du Ponthieu-Marquenterre soit couvert par l'offre de service de portage de repas à domicile, dont la compétence a été reprise par la Communauté de communes.

Ce sont désormais des agents du CIAS qui sont chargés de livrer aux bénéficiaires les repas confectionnés par la société "La Normande", à compter du 1^{er} septembre 2019.



+ D'INFOS

www.ponthieu-marquenterre.fr



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE ?

Ce service s'adresse à toute personne de plus de 60 ans et/ou souffrant d'un handicap passager ou permanent.

Un plateau composé d'un repas complet équilibré vous est livré à domicile ; ces repas peuvent être adaptés en cas de régime particulier (par exemple régime sans sel).

De plus, c'est vous qui définissez le nombre de repas souhaités en fonction de vos besoins.

Vous pourriez, ou l'un de vos proches, être intéressé par le portage de repas à domicile ?

Contactez la Communauté de communes !
(coordonnées en page 2).

MÉNAGE, JARDINAGE, AIDE AU QUOTIDIEN À VOTRE DOMICILE... COMMENT ÇA MARCHE ?

La FEPEM et Particulier Emploi animent, pour la 2^{ème} année consécutive, 3 cycles d'ateliers sur le département de la Somme, de juin à novembre 2019, dans le cadre de son partenariat avec le Conseil départemental de la Somme.

Des ateliers pour répondre à vos questions

Vous souhaitez vous faire aider pour quelques heures de ménage, de jardinage, pour la préparation des repas, être accompagné lors de vos sorties ou peut-être recevoir des cours particuliers d'informatique ? Ou tout autre besoin à votre domicile ? Vous avez déjà entendu parler du CESU et souhaitez en apprendre davantage sur son fonctionnement ?

Ou encore vous informer sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour l'emploi d'un salarié à votre domicile ?

Anaëlle, animatrice pour Particulier Emploi, vous accueillera autour d'un café gourmand les jeudi 24 et mardi 29 octobre prochains, à la salle polyvalente de Rue, rue du Four, lors de 2 ateliers conviviaux pour répondre à toutes vos questions.

Le but de ces ateliers est de vous donner toutes les informations et contacts utiles dont vous aurez besoin le jour où vous déciderez de faire intervenir une personne à votre domicile.

Afin de vous recevoir dans les meilleures conditions, il est préférable de vous inscrire en appelant Anaëlle Garot, animatrice Particulier Emploi, au 03 59 61 18 66.

11



2 ATELIERS GRATUITS
« Ménage, jardinage, aide au quotidien à votre domicile... Comment ça marche ? »

24 octobre 2019

14h30 à 16h30
Ménage, jardinage, aide au quotidien à votre domicile... Comment ça marche ?

19 octobre 2019

14h30 à 16h30
Ménage, jardinage, aide au quotidien à votre domicile... Comment ça marche ?

Quels sont les différents modes d'intervention possible : prestation ponctuelle, mensuelle, emploi direct ?

Comprendre le fonctionnement du CESU

Stipuler ses démarches en ligne

Déclarer son activité en quelques clics

Adresse : Rue de la République, 10000 Compiègne

FEPEM Somme-France
03 59 61 18 66
pe@fepem.fr

Particulier Emploi
cnsa





DES JEUNES HEUREUX DE LEUR SÉJOUR !

Du 13 au 27 juillet dernier, 45 jeunes de 12 à 17 ans du territoire Ponthieu-Marquenterre ont pu découvrir la presqu'île de Rhuys en Bretagne, lors d'un séjour proposé par la Communauté de communes.

En camping en gestion libre à Arzon, ils ont vécu de A à Z l'organisation d'un séjour : courses, préparation des repas, programmation des activités et visites... C'est un vrai apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie qui a été mis en place.

La découverte du littoral breton, différent de leur environnement quotidien tant sur le plan culturel que naturel, a pu se faire à travers diverses activités : découverte des fonds marins en randonnée palmée, visite de la côte en kayak, sortie en catamaran, randonnées pédestres, découverte de l'île aux moines... Mais aussi découverte de spécialités locales : visite d'une cidrerie artisanale et dégustation de jus de pomme, découverte de la fabrication de Kouign Aman, soirées conviviales au port de plaisance, soirée dans une crêperie bretonne...

Un séjour qui laisse plein de souvenirs pour ces 45 jeunes et qui sera renouvelé pour l'été 2020...

12



Vacances d'automne

Les accueils de loisirs du mois d'octobre se dérouleront du 21 au 25 octobre 2019 sur les sites d'Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy-en-Ponthieu et Rue.

Les inscriptions auront lieu :

- lundi 30 septembre de 16 h 30 à 18 h 30 à l'école de Crécy-en-Ponthieu,
- mercredi 2 octobre de 16 h 30 à 18 h à l'antenne communautaire de Novion,
- jeudi 3 octobre de 16 h 30 à 18 h à l'antenne d'Ailly-le-Haut-Clocher,
- samedi 5 octobre de 9 h 30 à 12 h à l'antenne de Rue,
- et sur rendez-vous au siège de Rue du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre entre 10 h et 16 h.

C'EST LA RENTRÉE ! COMMENT BIEN UTILISER LE PORTAIL FAMILLE ?

Grâce au portail famille, en quelques clics, vous pouvez :

- Réserver les services d'accueil périscolaire du soir et du matin
- Réserver le service de restauration aux dates de votre choix
- Consulter vos réservations
- Consulter vos factures
- Régler vos factures par carte bancaire
- Accéder à un service de messagerie pour contacter le service périscolaire



Rendez-vous sur
www.ponthieu-marquenterre.fr
> Rubrique Écoles

Règlement intérieur du fonctionnement des services périscolaires
et documents utiles téléchargeables - service.scolaire@ponthieu-marquenterre.fr

EN PRATIQUE

Optez pour le prélèvement automatique

Faites-nous parvenir par courrier le mandat de prélèvement SEPA disponible en téléchargement sur notre site internet, rubrique Vivre et habiter.

Conditions de réservation et tarifs



- **Repas** : réservations et modifications au minimum 2 jours avant, hors week-end et jours fériés (ex. : pour le lundi, le repas doit être réservé au plus tard jeudi avant minuit).

Tarifs : 3,40 € le repas réservé ou non annulé.

⚠ 5 € le repas non réservé dans les délais.

- **Accueil périscolaire** : créneaux à réserver sur le



portail, auprès du référent périscolaire de l'école (au plus tard la veille avant minuit).

Tarifs : 1 € ou 1,50 € le créneau du matin ou du soir, selon quotient familial.



13

TRAVAUX ESTIVAUX

Des travaux visant à améliorer les conditions d'accueil de nos chérubins à l'école ont eu lieu cet été, notamment des travaux de couverture et d'étanchéité de l'école de Crécy-en-Ponthieu et la création d'une salle de classe.



Financements (HT)

GRUPE SCOLAIRE DE CRÉCY

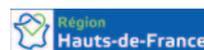
Travaux de couverture et d'étanchéité - CCPM :	259 000 €
Création d'une salle de classe - CCPM :	25 750 €

PÔLE ÉDUCATIF À VRON

CCPM :	2 458 030,25 €
État (DETR) :	840 000 €
État (FSIL) :	254 700 €
Rég. Hauts-de-France :	577 850 €
Dépt. de la Somme :	300 000 €
CAF (aide investiss.) :	20 000 €
CAF (prêt à taux 0) :	20 000 €
Coût total :	4 450 580,25 €

PÔLE ÉDUCATIF À GUESCHART

CCPM :	3 521 646 €
État (DETR) :	840 000 €
État (FSIL) :	245 000 €
Rég. Hauts-de-France :	785 854 €
Dépt. de la Somme :	300 000 €
CAF (aide investiss.) :	20 000 €
CAF (prêt à taux 0) :	20 000 €
Coût total :	5 712 500 €





ÉCOLE DE MUSIQUE : C'EST LA RENTRÉE !

14 Présente depuis 21 ans, l'école de musique compte une centaine d'inscrits. Composée de 8 professeurs, cette école communautaire a pour vocation de développer la culture musicale sur le territoire Ponthieu-Marquenterre. Et si vous en faisiez partie ?

L'école de musique est ouverte à tous !

Plusieurs disciplines sont proposées :

- l'éveil musical,
- le solfège,
- la pratique d'un instrument et le chant choral.

Au-delà des disciplines enseignées, l'école de musique propose divers événements sur le territoire et participe régulièrement à des "master class". Lors de ces séances, les élèves se voient offrir un cours de musique par un artiste de renom. En 2018, les élèves de saxophone ont pu assister à un cours donné par Daniel Gremelle.

Où se déroulent les cours ?

Les cours sont donnés à l'antenne de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre à Nouvion (8 bis rue du Collège).

Combien ça coûte ? (cotisations 2019-2020)

- Éveil-initiation, solfège : 83 €
 - Formation instrumentale : 83 € (57 € pour les personnes qui font partie d'une fanfare du territoire de la Communauté de communes)
 - Chorale : 83 €
 - Location d'instruments : 57 €
- (Cotisations multipliées par deux pour les élèves résidant hors de la Communauté de communes, sauf pour les personnes faisant partie d'une harmonie ou fanfare du territoire).

+ D'INFOS

Christelle Tombu, directrice de l'école de musique
Tél. : 03 22 23 75 25 - Portable : 06 78 13 48 62
christelle.tombu@ponthieu-marquenterre.fr

Maintien du dispositif "L'orchestre à l'école" au collège d'Ailly-le-Haut-Clocher !

Le 15 juin dernier, les élèves participants ont chanté avec une chanteuse lyrique et avec Bigflo et Oli lors du final du top 14 de Rugby au stade de France.

LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE



De par ses compétences, la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre propose des activités culturelles tout au long de l'année : pratiques artistiques (ateliers de peinture, école de musique) et événements culturels (Printemps du livre, exposition de peinture...) ; un volet culturel qui se décline également dans le projet éducatif par le biais de la tablette culturelle.

En 2019, la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre travaille sur son Projet Culturel de Territoire.

Pourquoi s'inscrire dans un Projet Culturel de Territoire ?

Ce projet a notamment pour but de mettre en œuvre une politique culturelle de qualité, de faciliter l'accès aux arts et à la culture pour tous et d'encourager les artistes à s'impliquer dans des projets de proximité.

Pour cela, le Département de la Somme accompagne la Communauté de communes pour l'élaboration du projet et sa mise en œuvre. Quatre champs culturels ont été retenus pour l'élaboration du projet : le spectacle vivant, la lecture publique, les ressources patrimoniales, les arts visuels.

Où en est-on ?

L'élaboration du projet est en cours : un diagnostic de territoire a été réalisé en concertation avec les acteurs culturels concernés et des enjeux ont été identifiés. La prochaine étape : définir des actions correspondantes aux choix de la Communauté de communes en matière de politique culturelle.



Spectacle
"Rouge"

15

AGENDA CULTUREL

- SEPT. 17** **Apéro du patrimoine**
à 18 h 30 à Pont-Rémy
- SEPT. 18** **Apéro du patrimoine**
à 18 h 30 à Forest-Montiers
- SEPT. 20** **Concert du Brass Band de la Côte Picarde**
à 20 h à Bussus-Bussuel, salle de la Tondellière
- SEPT. 28** **Concerts du Parc**
à 20 h à l'église de Long

- SEPT. 21,22, 28,29** **C'est Tout un Art**
de 14 h 30 à 18 h, à Dompierre-sur-Authie, au château
- SEPT. 21,22, 28,29** **C'est Tout un Art**
de 14 h 30 à 18 h, à la gare de Noyelles-sur-Mer
- OCT. 11** **Champions pour le Pays de Somme**
à partir de 20 h, à Gueschart, à la salle des fêtes
- NOV. 26** **Spectacle pour enfants "Rouge"**
à 18 h 30 à Rue, à la Communauté de communes



Journées européennes du patrimoine

Pour visiter notre beau patrimoine et connaître les initiatives des communes du territoire : www.ponthieu-marquenterre.fr



LE CHÂTEAU DE PONT-RÉMY

Vous aussi, soutenez le projet !

en faisant un don sur le site de soutien financier participatif <https://soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/chateau-de-pont-remy-fr>

16

La Somme, fleuve apaisant et tranquille... la véloroute longeant les villages tranquilles, aux patrimoines diversifiés... En prenant la sortie vers Pont-Rémy, quelle vue surprenante ! Les ruines malheureuses d'un château du XIV^e siècle qui laissent deviner une certaine splendeur architecturale et le dessin de chevaliers parés d'arcs et boucliers.

Et pour cause, la forteresse féodale fut le témoin, le 26 août 1346, de l'une des plus sanglantes batailles, menée par Édouard III d'Angleterre, à Crécy-en-Ponthieu, qui marqua le début de la Guerre de Cent ans. Mary Stuart en 1561, Henri IV en 1594, Richelieu en 1628 y séjournèrent. Le château de Pont-Rémy était en sorte le gîte d'étape de luxe de l'époque. Reconstitué en 1421, puis en style néogothique au début du XIX^e siècle, il fut vendu puis revendu à des propriétaires qui le laissèrent à l'abandon. En 2012, un incendie détruisit les toitures, escaliers et planchers. La commune se porta acquéreur du domaine en 2015 avec un projet séduisant : en faire un parc public romantique.

La renaissance du site

Aujourd'hui, les élus de Pont-Rémy font procéder à des travaux de sauvegarde et de sécurisation : le parc va pouvoir être redessiné, restructuré, avec de nouvelles plantations, des cheminements, des massifs... Le maire, Annie Roucoux, explique : "ce sera un lieu de promenade, avec un belvédère au fond et la possibilité d'y faire des balades guidées".

Une double vocation : culturelle et touristique

À terme, des visites guidées et des événements culturels valoriseront ce patrimoine local cher au cœur des villageois et de la municipalité. Idéalement situé entre les bras de Somme, le lieu se prête aussi au tourisme fluvial : le parc sera aménagé de pontons pour faire halte et pour la pêche.



À la sortie de la véloroute, arrêtez-vous au chalet d'information touristique aménagé en petit bar de port fluvial. Salon de jardin, boissons fraîches... notre hôtesse Marie vous guidera et vous donnera conseils et documentation pour faire de votre balade une réussite.

Ouvert le mercredi : 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
Vendredi : 14 h à 17 h - Samedi : 14 h à 17 h 30
Informations : 03 22 27 20 71